

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de  
**SEINE ET MARNE**

DEL2021\_ 0159

Arrondissement de  
**TORCY**

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

**SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021,**  
L'an deux mille vingt et un, le vingt quatre septembre, à 19h00,

Le Conseil municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 17 septembre 2021, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, mairie principale, sous la présidence de M. VISKOVIC, MAIRE.

**PRÉSENTS :** M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, Mme TROQUIER, M. RATOUCHEIAK, Mme JEGATHEESWARAN, Mme SABOUNDJIAN, M. DUJARDIN DRAULT, Mme SAKHO-CAMARA, Mme ROTOMBE, Mme VICTOR-LEROCH, M. BRICOGNE, M. TRIEU, Mme RAJAONAH, M. ROSENMANN, M. DOTE, Mme JULIAN, M. TATI, Mme SAFI (arrivée 19h11), M. BEGUE, Mme MONIER, M. BOUTET, M. CHAVANCE, M. DRAME, Mme PERUGIEN, Mme RENIER, M. KONTE.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

M. MAYOULOU NIAMBA, qui a donné pouvoir à M. VISKOVIC.  
Mme VISKOVIC, qui a donné pouvoir à Mme JEGATHEESWARAN.  
Mme NATALE, qui a donné pouvoir à Mme SABOUNDJIAN.  
M. ABOUDOU, qui a donné pouvoir à Mme JULIAN.  
Mme DAGUILLANES, qui a donné pouvoir à M. TIENG.  
Mme SAFI, qui a donné pouvoir à M. DOTE (jusqu'à 19h11, point n°1).

Le point n°3 : Convention de mandat pour l'installation et l'exploitation d'un système de vidéo-protection, a été retiré de l'ordre du jour.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. TRIEU

**13) CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE NOISIEL ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION POUR LA FORMATION D'UN PROFESSIONNEL DE LA PETITE ENFANCE DES 3 STRUCTURES D'ACCUEIL**

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le



ID : 077-217703370-20210924-DEL2021\_0159-DE

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*CONSIDÉRANT que la Commune de Noisiel s'est engagée depuis plusieurs années dans la formation des professionnelles exerçant au sein des structures d'accueil de jeunes enfants,*

*CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en place des temps de rencontre avec une professionnelle de chaque structure d'accueil,*

*CONSIDÉRANT la nécessité de signer une convention de partenariat entre la commune de Noisiel et la Communauté d'agglomération de Paris Vallée de la Marne,*

*CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau municipal du 13 septembre 2021,*

**ENTENDU** l'exposé de M. FONTAINE, 3e Adjoint au Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**ACCEPTE** les termes de la convention de partenariat relative à l'action de formation menée entre la Commune de Noisiel et la Communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne au profit des professionnels de la petite enfance.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document ou avenant portant sur cette convention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).  
La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,  
Pour le Maire empêché et par suppléance,  
le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire



Sithal Tieng



Publié au RAA le 30 SEP. 2021

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 077-217703370-20210924-DEL2021\_0159-DE

